



PROCÈS - VERBAL

du Comité de direction par voie de circulation électronique au 09.12.2020

Introduction

Compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire liée au Covid-19, le bureau exécutif de l'ABV a décidé d'annuler le Comité de direction initialement agendé au 12.11.2020 en présentiel et d'opter pour la forme électronique (courriel).

La circulation des documents auprès des membres du comité de direction a été faite en date du 20.11.2020, avec un délai de réponse fixé au 09.12.2020 pour retourner leur vote, dûment signé.

Les documents transmis avec le courrier explicatif sont les suivants : bulletin de vote, ordre du jour, procès-verbal du Comité du 28.05.2020, projet de budget de fonctionnement 2021, nouveau contrat du fontainier, proposition de rachat par Swisscom de la conduite de Champmartin et plan y relatif.

L'ensemble des membres du Comité de direction ont répondu dans le délai imparti.

Résultats des votes

Points de l'ordre du jour qui nécessitent une décision		OUI	NON	ABSTENTION
4.1	Approbation du procès-verbal du Comité du 28 mai 2020	10	0	1
5.	Budget de fonctionnement 2021, acceptation de présenter le projet tel quel à l'Assemblée des délégués	11	0	0
6.1	Approbation du nouveau contrat du fontainier de l'Association	11	0	0
7.	Proposition de rachat par Swisscom de la conduite de Champmartin	11	0	0

Conclusions

Le procès-verbal du Comité de direction du 28 mai 2020 est accepté à une forte majorité.

Le budget de fonctionnement 2021 est approuvé à l'unanimité des membres du comité de direction pour être présenté aux membres de l'assemblée des délégués.

Le nouveau contrat du fontainier de l'Association est accepté à l'unanimité et entre en fonction rétroactivement au 01.03.2020. Selon nos statuts (art. 16 al. e) il est dans les attributions du comité de direction de conclure les contrats nécessaires à l'exploitation des installations. Nous n'avons donc pas besoin de mettre ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée des délégués. Le nouveau contrat sera dûment signé par les parties concernées prochainement.

La proposition de rachat par Swisscom de la conduite de Champmartin pour tirage d'une fibre optique est acceptée à l'unanimité, au prix de Fr. 20.--/m linéaire pour une longueur totale d'env. 2700 ml. Les ouvrages concernés sont :

- Conduite d'alimentation entre le réservoir de Condémine et Champmartin (PEHD 160/131 ~2100 ml)
- Gaine pour câble de commande entre Montet et le réservoir de Condémine (PE60 ou similaire ~600 ml)

L'utilisation de la conduite par Swisscom ne sera possible qu'après la mise en service de la nouvelle conduite d'alimentation de Champmartin (du ressort de la Commune de Cudrefin). La décision sera communiquée à Swisscom par la secrétaire, avec copie à notre ingénieur Daniel Faerber et à la Commune de Cudrefin.

St-Aubin, le 11 décembre 2020

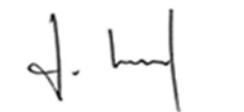
Au nom de l'ABV

La Secrétaire



Céline Geissbühler

Le Président



Daniel Collaud

Distribution :

- aux membres du comité de direction
- M. Thierry Billieux, vice-président de l'assemblée des délégués
- Fiduflex SA, organe de révision
- Mme Céline Geissbühler, MM. Martial Berset, Bernard Gret, Thierry Bovet et Beat Wolfisberg